

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

Délibération n°2022.12.253

Avenant n° 2 à la convention IFAID - Coopération avec le Mexique

LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET, Philippe VERGNAUD à Hélène GINGAST,

Excusé(s):

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Jean-Philippe POUSSET, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.12.253**

COOPERATIONS INTERNATIONALES
CONTRACTUALISATION

-Rapporteur : Monsieur DESAPHY

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION IFAID - COOPERATION AVEC LE MEXIQUE

Afin d'assurer la continuité de la mission engagée au Mexique, la convention signée le 20 avril 2020 prévoyait la signature d'un contrat de 12 mois renouvelable. Le contexte sanitaire en a décalé son application et l'année 2 du contrat s'établit alors du 01/04/2022 au 31/03/2023. Il est nécessaire de définir le montant affecté à ce contrat.

Par ailleurs, du fait notamment de l'inflation constatée au Mexique, une décision de revalorisation de l'indemnité de la VSI (volontaire de solidarité internationale) (de 800 € à 1000 € par mois) est proposée de façon concertée entre GrandAngoulême et l'IFAIID (Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement), à partir de juillet 2022.

Ainsi, est défini pour cette année 2 du contrat, un montant de 23 924, 20 € dont 17 926, 20 € pris en charge par GrandAngoulême (sur les fonds de l'AFD – Agence française de développement).

Un avenant n°2 à la convention initiale du 20 avril 2020 est nécessaire pour modifier les articles concernés :

- article 7 sur la durée de la convention (qui restera en vigueur jusqu'à la fin du contrat de la volontaire)
- article 9 : la mise à disposition par l'IFAIID pour une durée de 12 mois supplémentaires pour un montant revalorisé à 23 924,20 €
- article 10 : les modalités de financement et de paiement sont fixées entre l'IFAIID et GrandAngoulême.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Coopération internationale, en section de fonctionnement.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n° 2 à la convention du 20 avril 2020, entre GrandAngoulême et l'IFAID Aquitaine, pour la mise en œuvre du programme de coopération décentralisée avec Zapopan au Mexique,

D'ATTRIBUER la somme totale 17 926,20 € à l'IFAID Aquitaine, détaillés comme suit :

- 80 % du montant, soit la somme de 14 341€ à la signature du présent avenant qui sera versée en 2022;
- Le solde, soit la somme de 3 585,20 € sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées dans les trois mois suivant la fin du contrat de la volontaire qui sera inscrit au budget primitif 2023.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilité à signer cet avenant.

Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--